

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 23 janvier 2023

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Date de convocation : 9 janvier 2023 | Nombre de membres { présents : 15<br>absents : 5 |
| Nombre de membres en exercice : 20   |  |
| Date d'affichage : 30 janvier 2023   |  |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-09**

### OBJET : Cotisation à l'Association française de l'éclairage (AFE) pour 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Christophe BERTAUD, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



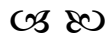
M. le Président explique que, depuis 2021, le SDEER adhère à l'Association française de l'éclairage (AFE), association à but non lucratif rassemblant notamment les acteurs de l'éclairage public (fabricants, bureaux d'études, installateurs, maîtres d'ouvrage...).

L'AFE assure une veille juridique et technologique pour le compte de ses membres. Elle organise des manifestations pour diffuser l'information et organiser le partage d'expérience sur l'éclairage public.

Par ailleurs, l'AFE représente la France dans les instances de normalisation nationales et internationales. Ses recommandations sont utilisées comme référence dans le Code du travail, les textes officiels et les appels d'offres.

La cotisation annuelle d'adhésion se monte à 1 280 euros pour un syndicat d'énergie de la taille du SDEER (en hausse de 80 euros par rapport à 2021), augmentée de 128 euros par « collaborateur » adhérent.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur le versement de la cotisation à l'AFE pour l'année 2023 et de lui donner mandat pour désigner les collaborateurs adhérents.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui lui ont été présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*